

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 octobre 2013

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2014 - (N° 1395)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-CL21

présenté par
M. Coronado

ARTICLE 44**ÉTAT B****Mission « Immigration, asile et intégration »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Immigration et asile	0	5 000 000
Intégration et accès à la nationalité française	5 000 000	0
TOTAUX	5 000 000	5 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit par cet amendement de redéployer cinq millions d'euros des autorisations d'engagement et des crédits de paiement prévus à l'action n°3 du programme 303 vers le programme 104.

Le nombre de centres de rétention administratif sur le territoire métropolitain est trop important. Leur taux moyen d'occupation reste autour de 50%. En période de restriction budgétaire, il nous semble nécessaire de supprimer certains centres inutiles.

Le redéploiement des crédits vers le programme 104 *intégration et accès à la nationalité française* permettrait de renforcer l'accueil des immigrés et des réfugiés sur notre territoire et ainsi favoriser leur intégration. Il permettrait de faire baisser les taxes vers à l'OFII pour les visas, qui ont

fortement augmenté dans la mandature précédente. Ces taxes pèsent parfois lourdement sur les étrangers.